



TABLEAU DES FRAIS EXIGIBLES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE - 2012

Les concepts en assurance de personnes

Inscription à la formation	337,50 \$
Achat du manuel seulement	112,50 \$
Frais d'administration pour l'annulation d'une inscription	57,00 \$
Coût pour la révision d'un examen	67,00 \$
Coût pour la passation d'un examen d'équivalence	167,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution du titre « Assureur-vie Agréé » (A.V.A.)	167,50 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution du titre « Assureur-vie Certifié » (A.V.C.)	113,50 \$
Coût de l'étude d'une demande de reconnaissance d'équivalences	392,50 \$
Coût de la révision d'une demande de reconnaissance d'équivalences	113,50 \$

Conseiller Agréé en avantages sociaux

Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de la désignation « Conseiller Agréé en avantages sociaux »	167,50 \$
---	-----------

Attestations d'études

Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de l'attestation d'étude intitulée « Assurance collective »	57,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de l'attestation d'étude intitulée « Les régimes de retraite »	57,00 \$
Coût pour l'étude d'un dossier menant à l'attribution de l'attestation d'étude intitulée « Rémunération et gestion stratégique des ressources humaines »	57,00 \$

Reconnaissance des activités de formation

Frais d'ouverture du dossier :	
Si l'activité est pour une diffusion unique à une date donnée	285,00 \$
Si l'activité est destinée à être diffusée plus d'une fois	337,50 \$
Si après l'étude du dossier l'activité est reconnue, les frais suivants sont exigibles pour chaque heure de formation reconnue pour cette activité qui excède cinq (5) heures :	
Si l'activité est pour diffusion unique	57,00 \$
Si l'activité est destinée à être diffusée plus d'une fois	67,50 \$

Coût pour l'inscription à une activité de formation offerte par la Chambre, autre que celles qui sont spécifiquement prévues au *Règlement sur les frais exigibles de la Chambre de la sécurité financière* :

Si l'activité est suivie à distance : prix par heure ou le prix spécifiquement mentionné dans le répertoire annuel des activités de formation continue de la Chambre	25,00 \$
S'il s'agit de toute autre activité offerte par la Chambre : par heure	34,00 \$
Coût pour la délivrance d'un certificat énumérant les activités suivies et reconnues par la Chambre	22,50 \$
Coût pour la délivrance d'un relevé d'état du dossier de formation continue obligatoire	22,50 \$
Coût pour l'expédition des documents en format papier d'une formation offerte par la Chambre qui est disponible sur le site Web de la Chambre	25,00 \$

Coût pour le traitement des preuves de présence à une formation exigibles des fournisseurs de formation

Par preuve de présence reçue par la Chambre en format électronique	0,25 \$
Par preuve de présence reçue par la Chambre sur support papier	1,00 \$